

Cayenne, le 20 mars 2026

Affaire suivie par : **Jessica LONY**
Chef de bureau de l'enseignement supérieur
N° de téléphone: 05 94 27 21 89
Courriel : jessica.lony@ac-guyane.fr
Gestionnaire : **Carine RIMBAUD**
N° de téléphone: 05 94 27 21 69
Courriel : qiaj-carine.rimbaud@ac-guyane.fr

Le recteur de la région académique
Le recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des universités,
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs des
services des examens et concours
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements adjoints,

**Objet : Circulaire d'organisation du brevet de technicien supérieur (BTS) Bâtiment - session
d'examen 2026.**

Références :

- Code de l'éducation, articles D. 643-1 et suivants ;
- Arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du BTS, du bac et du BP
- Arrêté du 23 juin 2011 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « bâtiment » ;
- Arrêté du 22 juillet 2008 modifié modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (définition d'épreuves et programmes de langue vivante étrangère de certaines spécialités, définition du contrôle de conformité des dossiers et de l'utilisation de la note "non valide") (BO n°32 du 28 août 2008) ;
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation ;
- Arrêté du 3 novembre 2021 modifié modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités du brevet de technicien supérieur (définitions des épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les BTS tertiaires) ;
- Arrêté du 9 mai 2025 modifié portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur pour la session d'examen 2025 ;

- Circulaire n° 2011-072 du 3 mai 2011 portant sur les conditions d'accès et de sortie des salles de composition ;
- Circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices ;
- Circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptation des épreuves d'examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.
- Note de service du 12 juin 2025 relative aux épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur pour la session d'examen 2025.

L'académie de Guyane est chargée, pour la session citée en objet, de définir les modalités d'organisation nationales du brevet de technicien supérieur « Bâtiment ».

1 - ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

1.1. Inscription

Après avoir inscrit ses candidats dans Cyclades, chaque académie vérifie les confirmations d'inscription et s'assure de la recevabilité des candidatures. En cas de regroupement académique, les académies rattachées transfèrent, à la date fixée par la DGESIP, à l'académie qui les pilote le fichier « candidats » à jour et conservent les confirmations d'inscription.

Toute modification de candidature doit être réalisée à la fois par l'académie rattachée et par l'académie pilote.

1.2. Calendrier

Les épreuves se déroulent conformément au calendrier ci-joint (**ANNEXE I**).

Les dates et horaires indiqués, en particulier les heures à partir desquelles les candidats peuvent quitter définitivement les salles d'épreuves du fait notamment des décalages horaires entre la métropole et l'outre-mer (dispositif de mise en loge), doivent être respectés pour éviter toute divulgation des sujets.

1.3. Regroupements et centres d'examen

Les centres d'examen sont ouverts en 2026 dans les lycées généraux, technologiques, professionnels et polyvalents qui dispensent un enseignement préparant à la spécialité du Brevet de Technicien Supérieur Bâtiment.

Les candidats individuels et des centres de formations, non habilités à la pratique du CCF, subiront les épreuves, dans un établissement public centre d'examen.

Académies	Centres
Guadeloupe	LPO Raoul-Georges Nicolo <i>Quartier Rivière des Pères</i> 97100 Basse Terre Tel : 05 90 81 14 28 DDPFT : Alex BESTORY Email : alex.bestory@ac-guadeloupe.fr
Guyane	LGT Gontran Damas <i>Chemin Vidal B.P. 5008</i> 97305 Cayenne Tel : 05 94 25 12 09 DDPFT : Ulrich EBRING Email : ddfpt.damas@ac-guyane.fr
Martinique	LGT Frantz Fanon <i>Cité scolaire de Beauséjour</i> 97220 La Trinité Tel : 05 96 58 21 96 DDPFT : Frantz BARCLAIS Email : ddf-9720350y@ac-martinique.fr
	LP CHATEAUBOEUF (pour les épreuves de langues) <i>Rue Raymond Labat</i> 97200 Fort-de-France Tel : 0596 75 40 50 DDPFT : Yves OUZE Email : froche@ac-martinique.fr selpchat@gmail.com

Les regroupements inter académiques pour la correction des épreuves écrites et les délibérations des jurys sont indiqués dans l'**ANNEXE IIa et IIb**.

Les académies pilote organisation diffusent la présente circulaire, ses annexes et toute éventuelle modification aux académies qui leur sont rattachées, en respectant le caractère confidentiel de certains documents. Elles la déclinent à l'attention des établissements de leur groupement (y compris ceux qui n'ont que des sections de 1^{ère} année), ainsi qu'à celle des candidats individuels (à l'exclusion des grilles d'évaluation), le plus tôt possible et selon les modalités qu'elles auront définies.

Les académies pilote organisation assurent, conformément aux instructions ministérielles, la gestion complète de l'examen pour les académies de leur groupement, à l'exception de l'inscription des candidats, de l'organisation de certaines épreuves de langues vivantes (*), de l'édition et de la délivrance des diplômes qui incombent aux académies d'origine.

1.4. Mode d'évaluation des candidats

Selon les épreuves et sous-épreuves, les candidats doivent être évalués sous forme ponctuelle ou dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF), selon leur statut et la catégorie d'établissement à laquelle ils appartiennent. Il convient de vous référer au règlement d'examen annexé à l'arrêté de la spécialité cité en référence qui détermine cette répartition.

1.5. Livrets scolaires ou de formation

Les livrets scolaires sont conformes au modèle en **ANNEXE III** et joint au présent envoi en format numérique

Le fichier contenant le modèle de livret est à remplir dans les établissements concernés selon les consignes de chaque service académique des examens. Il appartient aux académies pilotes et autonomes de le leur diffuser dans cette perspective. Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation doivent se conformer aux consignes de rédaction figurant sur ces livrets. Les livrets scolaires devront impérativement être à la disposition du jury de délibération.

Les livrets scolaires des candidats, devront être transmis pour le **Mercredi 17 juin 2026** – dernier délai – directement au LGT Léon Gontran Damas de Rémire-Montjoly – **envoi par voie de mailing à : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr** .

2. ORGANISATION DES ÉPREUVES ECRITES

2.1. Papeterie

Pour les épreuves écrites dont la correction est dématérialisée, il convient d'utiliser exclusivement le modèle de copies CYCC (modèle SANTORIN). Les copies vierges sont fournies aux centres d'épreuves par les rectorats des académies d'origine qui déterminent et communiquent les modalités de livraison retenues.

Pour les autres épreuves, il convient d'utiliser le papier de composition modèle national « EN » ainsi que les feuilles de calques modèle ministériel format A3.

(*) L'académie d'origine organise les épreuves orales:

- de LVE des BTS industriels sauf Métiers de l'eau et Enveloppes du bâtiment ;
- de LVE autres qu'anglais, allemand, espagnol et italien des autres BTS.

2.2. Sujets et matière d'œuvre

La liste de la matière d'œuvre nécessaire, des documents autorisés pour le déroulement de certaines épreuves et la liste du matériel candidat vous sont adressés par le bureau des sujets, responsable de l'édition des sujets : dec.sujet@ac-guyane.fr / téléphone 0594 27 10 32.

2.3. Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice est autorisé dans les conditions prévues par la circulaire n° 2015-178 du 1^{er} octobre 2015 citée en références.

2.4. Déroulement des épreuves

L'utilisation de moyens de communication (téléphones mobiles, tablettes, montres connectées, ordinateurs portables) est strictement interdite. L'annonce doit en être obligatoirement faite en début d'épreuve. Tout candidat dérogeant à cette interdiction fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude.

Alerte : en cas d'erreur sur le contenu des sujets, les interventions des surveillants et enseignants se limitent impérativement aux seules instructions transmises par le service académique des examens et qui prennent la forme d'une « alerte sujet ». **Les erreurs pouvant être considérées comme mineures n'entraînent pas d'interruption de l'épreuve ni ne font l'objet d'un rectificatif en cours d'épreuve** ; elles sont consignées dans le procès-verbal d'examen afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies. L'objectif est de ne transmettre comme consignes que ce qui est indispensable à la bonne compréhension du sujet, pour perturber le moins possible les candidats.

2.5. Corrections

Les corrections des épreuves écrites, sauf exception, se font de manière dématérialisée dans Santorin. En cas de correction dématérialisée, chaque académie organise la numérisation des copies.

Dates des corrections dématérialisées :

DATE DES CORRECTIONS	EPREUVES	CENTRE DE NUMERISATION
<u>Du Jeudi 21 mai 2026 au</u> <u>vendredi 12 juin 2026</u>	E1 – Culture générale et expression	LGT Léon Gontran DAMAS (Réfèrent numérisation) M. EBRING Ulrich LPO Raoul NICOLO (Réfèrent numérisation) M. DELAREBERDIERE Frédéric LGT Frantz FANON (Réfèrent numérisation) M. BARCLAIS Frantz
	E31 – Mathématiques	
	E32 – Sciences-physiques	
	E41 – Dimensionnement et vérification d'ouvrage *correction dématérialisée le Vendredi 12 Juin 2026 au LGT DAMAS*	

Pour chacune des épreuves ou sous-épreuves ponctuelles orales et pratiques, une réunion d'entente sera organisée avant le début des épreuves. Elle sera animée par un président désigné par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional en charge de la spécialité.

Une réunion d'harmonisation, dont la date sera fixée par le recteur, se tiendra sous la responsabilité de l'IA-IPR et permettra de contrôler, pour chacun des établissements concernés, les dossiers des candidats, la nature des travaux proposés aux candidats et l'adéquation des prestations évaluées ainsi que les notes attribuées. Ces documents, conservés par l'établissement, seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la fin de la session

suivante.

Pour chacune des épreuves ponctuelles, les chefs de centre veilleront à ce que les professeurs n'interrogent pas leurs élèves.

Les corrections ne pourront commencer qu'à l'issue de la numérisation des copies par l'académie d'origine et de la validation par l'académie pilote sujets des corrigés et barèmes dans Santorin.

3. ORGANISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

3.1. Épreuves E61, E42, E5, E2 et EF1

Les instructions relatives à ces épreuves figurent dans les **ANNEXES Ia à Id**.

3.2. Conformité des dossiers

La conformité des dossiers concerne les épreuves :

- U61 SUIVI DE CHANTIER
- U42 CONCEPTION D'OUVRAGE DU BÂTIMENT
- U5 ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PRÉPARATION DE CHANTIER

Le dossier réalisé et remis par le candidat est transmis selon une procédure et à une date définies dans la circulaire d'organisation inter académique ou académique de l'examen.

Le contrôle de conformité du rapport est effectué selon les modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation, conformément à la réglementation en vigueur.

ATTENTION : la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la **mention « non valide »** à l'épreuve correspondante, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (cf arrêté du 22/7/2008 cité en références et définition de l'épreuve concernée). Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

3.3. Épreuve facultative « Engagement étudiant »

Les fiches et les grilles d'évaluation sont présentées en **ANNEXE IV**.

La fiche d'inscription à l'épreuve engagement étudiant est proposée pré-remplie (informations sur le candidat et l'épreuve obligatoire associée) dans Cyclades, sous réserve de la déposer en ligne (choix académie d'origine de la PJ). Si la fiche est gérée en tant que PJ d'inscription, elle est disponible pour la notation de l'orale dans Santorin sur choix de l'académie de gestion.

Les dates d'épreuves sont communiquées ultérieurement par l'académie pilote organisation ou autonome. Le passage des candidats à l'épreuve facultative « engagement étudiant » sera intégré au programme de celui de l'épreuve professionnelle.

4. ORGANISATION DES DELIBERATIONS

4.1. CCF

Les notes des épreuves passées en CCF sont susceptibles de modification au cours de la réunion d'harmonisation. [Conformément à la réglementation en vigueur](#), il est **interdit** aux enseignants et formateurs de les communiquer aux candidats avant l'envoi du relevé de notes final.

Les dates de saisie des notes de CCF sont fixées par chaque académie pilote organisation.

Dates de saisie des notes de CCF		
Guyane	Martinique	Guadeloupe
Vendredi 5 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026	Vendredi 5 juin 2026

Les dossiers et documents d'évaluation sont à conserver au sein de l'établissement jusqu'au jury de délibération de la session suivante.

4.2. Fiches d'évaluation

Seules les fiches d'évaluation jointes à la présente circulaire pour les épreuves citées dans le tableau ci-dessous pourront être transmises au jury. Voir **ANNEXE V**.

Épreuve	Nom du fichier	Commentaires
E4	Fiche d' évaluation U42	Pour les candidats CCF et individuels.
E5	Fiche d' évaluation U5	Pour les candidats CCF et individuels.
E6	Fiche d' évaluation U61	Pour les candidats CCF et individuels.
E6	Fiche d' évaluation U62	Pour les candidats individuels.

Il appartient à la commission d'évaluation de renseigner ces fiches de la manière la plus complète possible pour, à la fois, éclairer les délibérations du jury et justifier la note en cas de contestation ultérieure. **Les candidats, qui ont été notés dans SANTORIN sur choix de l'académie pilote, peuvent, en effet, consulter leurs fiches d'évaluation à l'issue de la session, via leur compte Cyclades.**

D'ici là, elles sont strictement confidentielles : ni la note ni l'appréciation ne doivent être communiqués aux candidats avant la publication des résultats.

Les fiches d'évaluation pour le CCF sont à archiver dans le dossier du candidat par son établissement de formation et une copie est à transmettre à l'académie pilote organisation pour le jury.

4.3. Notation et saisie des notes

Les notes peuvent être exprimées de zéro à vingt en points entiers ou en demi-points.

▪ NOTES ET APPRECIATION DES CORRECTEURS ET INTERROGATEURS

Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la « Charte de déontologie des examens » : neutralité, objectivité, probité, confidentialité, égalité de traitement des candidats.

Cette charte constitue un document de référence et doit faire chaque fois que possible, l'objet d'une très large diffusion vers les examinateurs et centres.

La notation et l'appréciation fournies par les correcteurs et/ou les interrogateurs sont des éléments déterminants et éclairants tant pour le jury que pour les candidats.

En conséquence, il est demandé et attendu des correcteurs et des interrogateurs :

- De faire apparaître les éléments d'appréciation à l'emplacement réservé à cet effet ;
- De proscrire toute appréciation non liée à l'évaluation d'une connaissance ou d'une compétence dans le domaine évalué ;
- De compléter la note – en particulier lorsque celle-ci est en dessous de la moyenne- d'une appréciation littérale explicite et en rapport ;
- De renseigner et compléter toutes les rubriques des grilles de notation.

Les fiches ou grilles de notation dûment renseignées seront remises, après les épreuves, au(x) centre(s) de corrections et de délibération. Ces fiches seront conservées pendant un an et sont communicables (droit d'accès aux documents administratifs) au même titre que les copies - sauf mention contraire en cas de demande ou réclamation des candidats.

Toutes les notes doivent être saisies sur SANTORIN/CYCLADES au plus tard :

- le Vendredi 5 juin 2026 - pour les épreuves CCF,
- le vendredi 12 juin 2026 - pour les épreuves écrites.
- le mercredi 1 juillet 2026 - pour les épreuves orales et pratiques.

En cas d'évaluations multiples à agréger en une seule note, les notes proposées par les commissions d'évaluation sont transmises au chef de centre qui en fera le bilan. La conciliation entre les évaluateurs concernés se fait dans Santorin.

4.4. Jury de délibération

Le lieu et la date des jurys de délibération sont arrêtés par chaque académie pilote organisation.

5. ORGANISATION DES EPREUVES DE CONTRÔLE

Chaque académie pilote organisation définira les modalités d'organisation des épreuves de contrôle dans le respect de la note de service du 12 juin 2025 citée en références.
Voir **ANNEXE VI**.

6. PUBLICATION DES RÉSULTATS

La publication des résultats aura lieu le jeudi 7 juillet 2026 pour le 1^{er} tour et le mardi 7 juillet 2026 pour le 2^d tour, à l'issue des délibérations.

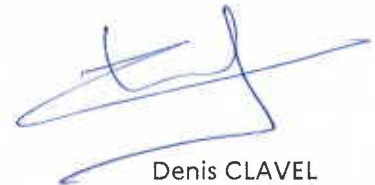
Le candidat pourra consulter sur son espace Cyclades son relevé de notes.

7. BILAN DE SESSION

Les présidents de jurys de délibération recueillent les remarques exprimées par les correcteurs et les interrogateurs des différentes commissions et les transmettent au service académique des examens, afin de renseigner l'inspection générale et la DGESIP sur le déroulement des épreuves.

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

**Pour le Recteur et par autorisation,
La cheffe de la Division des Examens & Concours,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Denis CLAVEL

SOMMAIRE ANNEXES BTS BATIMENT SESSION 2026

- **ANNEXE I : CALENDRIER DES ÉPREUVES**

Annexe Ia : U61 – Suivi de chantier

Annexe Ib : U62 – Implantation et essais

Annexe Ic : Organisation des épreuves pratique E42 et E5

- ✓ U42 – Conception d'ouvrage du bâtiment
- ✓ U5 – Étude économique et préparation de chantier

Annexe Id : U2 – Épreuve de langue vivante

- **ANNEXE II : LES REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES ÉCRITES ET LES DÉLIBÉRATIONS)**

a - Correction des épreuves écrites DEMATERIALISEES

b - Organisation du Jury de délibération BTS Bâtiment

- **ANNEXE III : Modèle livret scolaire**

- **ANNEXE IV : Fiches et grilles d'évaluation épreuve facultative « Engagement étudiant »**

- **ANNEXE V : Fiches d'évaluation**

- **ANNEXE VI : Dates des épreuves de contrôle et son jury**

CALENDRIER DES ÉPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES

DATES	HORAIRES	ÉPREUVES		NATURE	Sortie définitive non autorisée avant la fin des épreuves
Lundi 18 mai 2026	11h00-13h00 <i>10h00-12h00 heure Antilles</i>	E3.1	MATHEMATIQUES	Écrit 2 h	Pas de sortie définitive des candidats avant la fin de l'épreuve
Mardi 19 mai 2026	11h30-14h30 <i>10h30-13h30 heure Antilles</i>	E1	CULTURE GENERALE ET EXPRESSION	Écrit 3 h	Pas de sortie définitive des candidats avant la fin de la deuxième heure de composition
Mercredi 20 mai 2026	9h00-13h00 <i>08h00-12h00 heure Antilles</i>	E4.1	E4 – ETUDE TECHNIQUE SOUS ÉPREUVE E41 DIMENSIONNEMENT ET VERIFICATION D'OUVRAGES	Écrit 4 h	Pas de sortie définitive des candidats avant la fin de l'épreuve
Jeudi 21 mai 2026	11h00-13h00 <i>10h00-12h00 heure Antilles</i>	E3.2	SCIENCES PHYSIQUES APPLIQUEES	Écrit 2 h	Pas de sortie définitive des candidats avant la fin de l'épreuve

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

DATES	HORAIRES	EPREUVES		Nature
Voir annexe Ia	Le matin à partir de 8h et L'après-midi à partir de 13h	E.61	Candidats scolaires CCF et individuels SUIVI DE CHANTIER	Oral 30mn – exposé de 15 mn et entretien de 15 mn
Voir annexe Ib	Le matin à partir de 8h et L'après-midi à partir de 13h	E.62	Candidats individuels IMPLANTATION - ESSAIS	Oral pratique 6h (2 parties – 3h pour chaque partie).
Du vendredi 21 novembre 2026 au vendredi 22 mai 2026 (à la suite de l'épreuve E61)	A partir de 08h	EF2	Engagement Étudiant	20 minutes
10 jours consécutifs de préparation Du 21 mai au 4 juin 2026 <u>Oraux :</u> Du 8 au 11 juin 2026	Le matin à partir de 8h et L'après-midi à partir de 13h	E42	U42 : CONCEPTION D'OUVRAGES DU BÂTIMENT	Oral 45mn Préparation de l'épreuve durant une période deux semaines
10 jours consécutifs de préparation Du 15 au 26 juin 2026 <u>Oraux :</u> Du 29 juin au 1 juillet 2026	Le matin à partir de 8h et L'après-midi à partir de 13h	E5	ETUDE ÉCONOMIQUE ET PRÉPARATION DE CHANTIER	Oral 1h Préparation de l'épreuve durant une période deux semaines
Du mardi 21 avril 2026 au mardi 28 avril 2026	A partir de 8h (Anglais)	E.2	Candidats individuels LVE obligatoire Oral ponctuel pour les établissements non habilités et les candidats individuels	30 minutes sans préparation, puis 15 minutes d'interrogations précédées de 30 minutes de préparation pour les CCF
Du mardi 21 avril 2026 au mardi 28 avril 2026	A partir de 8h (espagnol) A partir de 08h (Portugais)	EF1	Candidats scolaires et individuels EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE La langue vivante facultative est différente de la langue vivante obligatoire	20 + 20min de préparation

U61 – Suivi de chantier
Orale - durée 30 minutes

L'objectif, le contenu et le mode d'évaluation de l'U61 sont précisés dans le référentiel.

Dépôt des rapports d'activités avant le vendredi 22 mai 2026 à 12h00.

Les jurys : épreuve U61 - SUIVI DE CHANTIER

Epreuve	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	JURY	
				Nom Prénom	Affectation
LGT Léon Gontran DAMAS (Guyane)					
E61 : Suivi de chantier	Cdts scol: 19 Cdts ind: 1	MARECHAL Florian	(2 jours) Du 20 au 21 avril 2026 (2 jurys)	JULIEN Jérôme	LGT L.G DAMAS
				MONFLOR Yohan	LPO BALATA
				GUAMS Corine	LPO BALATA
				DUFEU Rémy	LGT L.G DAMAS
				HOLDER Shirley	LPO BALATA
				CATORC Luc	LGT L.G DAMAS
				professionnels	A contacter par le lycée
LPO Raoul Georges NICOLO (Guadeloupe)					
E61 Suivi de chantier	Cdts scol: 10 Cdts ind: 2		(2 jours) Du 4 au 5 mai 2026	HERON pascal	LPO Raoul Georges NICOLO
				POURCHASSE Nicolas	LPO Raoul Georges NICOLO
				BOURGEOIS Isabelle	LPO Raoul Georges NICOLO
				professionnels	A contacter par le lycée
LGT Frantz FANON (Martinique)					
E61 : Suivi de chantier	Cdts scol: 19 Cdts CFA: 0 Cdts ind: 1	M Alick MICHALON	(3 jours) Du 2 au 6 mars (Candidats scolaires) Le 21 mai à 14h pour le candidat individuel	FULPIN Nicolas	LGT Frantz FANON
				BIRBA Isabelle	LGT Frantz FANON
				WINSTON Elodie	LGT Frantz FANON
				professionnels	A contacter par le lycée

U62 – Implantation et essais
Orale et pratique - durée 6 heures
(2 parties de 3 heures chacune)

L'objectif, le contenu et le mode d'évaluation de l'U62 sont précisés dans le référentiel.

La commission d'interrogation renseigne, pour chaque candidat, la fiche informatisée d'évaluation et propose une note. Aucun autre type de fiche ne doit être utilisé.

Pour les scolaires :

L'épreuve U62 est évaluée en CCF pour les scolaires. Deux situations d'évaluation :

1^{ère} situation : Implantation :

- Réaliser et contrôler une implantation, validation de la compétence C17.

2^{ème} situation : Essais :

- Vérifier la conformité des matériaux, validation de la compétence C19.

NB : chaque compétence n'est évaluée qu'une seule fois. Il n'y a pas de modèle d'organisation, chaque établissement sous la responsabilité du chef d'établissement arrête une organisation interne de la formation et de l'évaluation.

Les jurys : épreuve U62 – IMPLANTATION ET ESSAIS

Épreuve	Nombre de candidats	Dates des épreuves	Professeurs
			Nom Prénom
LGT Léon Gontran DAMAS (Guyane)			
E62 : Implantation	Cdts scol : 19	Du 12 mars au 30 avril 2026	M. MARECHAL Florian
E62 : Essais			M. DUBOIS Fabien
LPO Raoul Georges NICOLO (Guadeloupe)			
E62 : Implantation	Cdts scol:10		M. COUCHY Jean-Luc
E62 : Essais			M. COUCHY Jean-Luc
LGT Frantz FANON (Martinique)			
E62: Implantation	Cdts scol : 19		M. MANSUELA Alix
E62 : Essais			M. MANSUELA Alix

Les jurys : épreuve U62 – IMPLANTATION ET ESSAIS

Pour les individuels :

Épreuve	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	Professeurs à convoquer	
				Nom Prénom	Affectation
LGT Léon Gontran DAMAS (Guyane)					
E62 : Implantation	Cdts ind: 1	M. MARECHAL Florian	23 avril 2026, 13h30	M. MARECHAL Florian	LGT Léon Gontran DAMAS
E62 : Essais			30 avril 2026, 13h30	M. DUBOIS Fabien	LGT Léon Gontran DAMAS
LPO Raoul Georges NICOLO (Guadeloupe)					
E62 : Implantation	Cdts ind :0	RELLA Florent		M. COUCHY Jean-Luc	LPO Raoul Georges NICOLO
E62 : Essais				M. COUCHY Jean-Luc	LPO Raoul Georges NICOLO
LGT Frantz FANON (Martinique)					
E62: Implantation	Cdts ind : 1	M. MANSUELA Alix	12 mai 2026, 8h00	M. MANSUELA Alix	LGT Frantz FANON
E62 : Essais			12 mai 2026, 13h00	M. MANSUELA Alix	LGT Frantz FANON

Organisation des épreuves pratique E42 et E5

Dates	Épreuve	Horaires	Événements
Guadeloupe, Martinique, Guyane 10 jours consécutifs de préparation Du jeudi 21 mai 2026 à 8h00 au jeudi 4 juin 2026 à 17h30 Nota : - Mardi 22 mai : Abolition esclavage en Martinique - Lundi 27 mai : Abolition esclavage en Guadeloupe - Jeudi 14 mai : ascension - Vacances scolaires en Guadeloupe du 26 au 28 mai 2026 - Lundi 25 mai : pentecôte - Lundi 10 juin : Abolition esclavage en Guyane	E42	à partir de 8 h	Élaboration des dossiers
Du mardi 9 au jeudi 11 juin 2026	E42	à partir de 8 h	Soutenance projet
10 jours consécutifs de préparation Du lundi 15 juin à 8h00 au vendredi 26 juin 2026 à 17h30	E5	à partir de 8 h	Élaboration des dossiers
À partir du Du lundi 29 juin au mercredi 1 juillet 2026	E5	à partir de 8 h	Soutenance projet

U42 – Conception d'ouvrage du bâtiment
Orale – durée de 45 minutes

L'objectif, le contenu et le mode d'évaluation de l'U42 sont précisés dans le référentiel.

Chaque établissement assure la diffusion, sous format numérique et selon une procédure arrêtée par le regroupement inter-académique auquel il appartient, de son dossier technique.

L'évaluation des candidats se faisant par sondage, les questionnaires qui leur sont remis autorisent d'évaluer toutes les compétences ou toutes les compétences sauf une. La constitution des groupes de candidats et l'attribution des questionnaires communs et individuels se fait par tirage au sort, comme pour l'épreuve U5.

Il revient à chaque établissement de prendre ensuite en charge la duplication du dossier technique pour ses propres candidats. **L'anonymisation des données des dossiers n'étant plus réalisée, chaque établissement doit donc se charger de rappeler aux étudiants que tout contact téléphonique auprès d'une entreprise mentionnée dans le dossier peut être considéré comme une fraude à l'examen.**

Le dossier technique et le questionnement sont arrêtés par une commission inter-académique, présidée par un inspecteur de la spécialité, qui étudie et valide les propositions des équipes pédagogiques. Ils doivent répondre au cahier des charges ci-dessous.

Dans l'épreuve U42, les calculs de dimensionnement doivent désormais se faire dans des conditions proches des conditions entreprises. Les calculs manuels de dimensionnement sont évalués en U41 et ne sont pas au centre de l'épreuve U42. Sauf exception, les candidats doivent exploiter dans l'épreuve U42 les possibilités des logiciels adaptés (logiciels gratuits et/ou logiciels professionnels).

Cahier des charges du dossier proposé aux candidats : questionnement attendu en U42	
Partie 1 – Analyse du projet (Compétences C1)	• Synthèse du dossier • Analyse des solutions techniques retenues • Produire une note de synthèse
Partie 2 – Analyse de la structure porteuse (Compétence C3)	• Produire les plans de pré-études de chaque niveau sous forme numérique de préférence à partir d'une maquette numérique 3D (BIM) d'ensemble, ou d'un sous-ensemble structurel cohérent. • Préciser sur chaque plan, les hypothèses de charges G et Q (excepté poids propre du plancher), le repérage de toutes les files. • Illustration du cheminement des charges sur une zone localisée.
Partie 3 – Élaborer des plans d'exécution (Compétence C6) : Étude d'une ou de plusieurs parties d'ouvrages en béton armé (semelle, poteau, poutre continue, voile, plancher) et/ou en maçonnerie.	• Élaborer une note de calcul de l'ouvrage ou de la partie d'ouvrage (à partir d'un logiciel professionnel, et si possible d'un modèle BIM fourni ou à élaborer). • Proposer une solution technologique (liaisons, détail technique) ou de ferrailage et/ou d'interface avec les autres corps d'état, sous forme de croquis et/ou de schémas. • Réaliser le plan d'exécution de l'ouvrage en béton armé étudié (à partir d'un logiciel professionnel, et si possible d'un modèle BIM fourni ou à élaborer).
Partie 4 – Concevoir des solutions techniques (Compétence C4)	• Étude d'une solution technologique vis-à-vis de l'environnement de l'ouvrage ou de son confort : étude de la solution technologique envisagée et vérification vis-à-vis de la réglementation en vigueur (étude acoustique, étude thermique, étude sismique, accessibilité aux handicapés, dispositions vis-à-vis de l'incendie, ventilation...), si possible à partir d'un logiciel professionnel. • Étude d'une solution technologique vis-à-vis de la construction et de la mise en œuvre (ouvrage de soutènement, étanchéité, dallage, éléments préfabriqués,...).

Cas des candidats se présentant au titre de leurs trois années d'expérience professionnelle : l'épreuve a pour support un dossier relatif à une étude technique de bâtiment élaboré par le candidat.

L'exposé s'appuiera sur ce dossier. La recevabilité de ce dossier réalisé par le candidat sera soumise à l'approbation d'une commission inter-académique. Cependant, il n'est pas obligatoire que cette approbation se fasse en même temps que les candidats en formation dans un établissement.

Cas des autres candidats individuels : l'épreuve a pour support un dossier relatif à une étude technique de bâtiment à partir d'un dossier technique remis par l'autorité académique. Chaque candidat compose son dossier personnel à partir du questionnaire individuel validé en commission inter-académique. L'exposé s'appuiera sur ce dossier personnel.

Le dossier est remis au candidat le premier jour de la phase de préparation des candidats en formation dans un établissement l'année de l'examen. Le candidat remet un exemplaire de son dossier personnel aux autorités compétentes au plus tard le dernier jour de la phase de préparation des candidats en formation dans un établissement. Pour effectuer les tâches demandées, certaines compétences, autres que les compétences C1, C3, C4 et C6 sur lesquelles porte l'évaluation, peuvent être mobilisées. Les tâches correspondantes doivent alors être réalisées avec assistance.

Une fiche de suivi et un calendrier des tâches journalières, à joindre au dossier de chaque candidat.

Déroulement des commissions d'interrogation

Les dossiers élaborés par les candidats sont mis à la disposition des commissions d'interrogation suivant des modalités définies au sein de chaque regroupement inter-académique. Dans la mesure du possible, **l'organisation suivante est préconisée** dans chaque centre d'épreuve :

- remise des rapports aux examinateurs dès le premier jour des interrogations ;
- matin : **lecture collective** par les examinateurs des dossiers élaborés par les candidats ;
- après-midi : **interrogation** des candidats dont les dossiers ont été lus le matin.

La commission d'interrogation renseigne, pour chaque candidat, la fiche informatisée d'évaluation et propose une note. Aucun autre type de fiche ne doit être utilisée.

Les jurys : épreuve U42 - CONCEPTION D'OUVRAGES DU BATIMENT

Dépôt des dossiers techniques avant le jeudi 4 juin 2026 à 17h30 pour la Guyane et le vendredi 5 juin 2026 pour la Martinique et la Guadeloupe.

Nombre de candidats	Assesseurs	Dates des épreuves	jury à convoquer	
			Nom et Prénom	Affectation
Lycée Gontran DAMAS Montjoly (Guyane)				
Cdts scol: 19 Cdts ind: 0	M. MARECHAL Florian	(3 jours) Du lundi 8 juin au jeudi 11 juin 2026 2 jurys	M. DEZANNEAU Jean-pierre	LPO BALATA
			M. PIEJOS Ouriel	LPO BALATA
			M. VISENTIN Laurent	LGT Frantz FANON
			M.MASSIOT Anthony	LPO Raoul Georges NICOLO
			professionnels	A contacter par le lycée
LPO Raoul-Georges NICOLO Basse-Terre (Guadeloupe)				
Cdts scol: 10 Cdts ind : 0	M. HERON Pascal	(3 jours) Du mardi 9 juin au jeudi 11 juin 2026 1 jury	M. CATORC Luc	LGT Léon Gontran DAMAS
			M. FULPIN Nicolas	LGT Frantz FANON
			professionnels	A contacter par le lycée
LGT Frantz FANON La Trinité (Martinique)				
Cdts scol: 19 Cdts IND : 1	M. MICHALON Alick	(3 jours) Du mardi 9 juin au jeudi 11 juin 2026 2 jurys	M. CHOISNARD Lenny	LGT Léon Gontran DAMAS
			M. CHARLOT Jean- Christophe	LPO Raoul Georges NICOLO
			M. DARNAL Samuel	LP Léopold BISSOL
			Mme ICHECK Raymonde	LP Léopold BISSOL
			professionnels	A contacter par le lycée

U5 – Étude économique et préparation de chantier

Orale – durée de 1 heure

L'objectif, le contenu et le mode d'évaluation de l'U5 sont précisés dans le référentiel.

Chaque établissement assure la diffusion, sous format numérique et selon une procédure arrêtée par le regroupement inter-académique auquel il appartient, de son **dossier technique**.

L'évaluation des candidats se faisant par sondage, les questionnaires qui leur sont remis autorisent d'évaluer toutes les compétences ou toutes les compétences sauf une. La constitution des groupes de candidats et l'attribution des questionnaires communs et individuels se fait par tirage au sort, comme pour l'épreuve U42.

Il revient à chaque établissement de prendre ensuite en charge la duplication du dossier technique pour ses propres candidats. **L'anonymisation des données des dossiers n'étant plus réalisée, chaque établissement doit donc se charger de rappeler aux étudiants que tout contact téléphonique auprès d'une entreprise mentionnée dans le dossier peut être considéré comme une fraude à l'examen.**

Le dossier réalisé par le candidat comporte deux parties distinctes, dont le contenu est précisé dans le référentiel. Pour la réalisation de ces deux parties, **l'utilisation de logiciels professionnels** (métrés, étude de prix, phasage, méthodes, études de terrassement, ...) **devra être encouragée**, si possible dans le cadre d'une démarche ou de processus numériques BIM.

Les modalités d'organisation de l'U5 sont les mêmes que l'U42 en ce qui concerne le dossier technique, la phase de préparation et l'exposé.

Une fiche de suivi et un calendrier des tâches journalières, à joindre au dossier de chaque candidat.

La commission d'interrogation renseigne, pour chaque candidat, la fiche informatisée d'évaluation et propose une note. Aucun autre type de fiche ne doit être utilisé.

Les jurys : épreuve U5 - ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PRÉPARATION DE CHANTIER

Dépôt des dossiers techniques avant le **vendredi 26 juin 2026 à 17h30**

Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	jury à convoquer	
			Nom et Prénom	Affectation
Lycée Gontran Damas Montjoly (Guyane)				
Cdts scol: 19 Cdts ind: 0	M. CATORC Luc	(3 jours) Du lundi 29 juin au mercredi 1 juillet 2026 2 jurys	Mme VIGNEROL Charlésia	LPO BALATA
			M. MONFLORD Yohann	LPO BALATA
			M. MICHALON Alick	LGT Frantz FANON
			M. COUCHY Jean-Luc	LPO Raoul Georges NICOLO
			2 professionnels	A contacter par le lycée
LPO Raoul-Georges Nicolo (Guadeloupe)				
Cdts scol: 10 Cdts ind: 1	M. MASSIOT Anthony	(3 jours) Du lundi 29 juin au mercredi 1 juillet 2026 1 jury	M. CHOISNARD Lenny	LGT Léon Gontran DAMAS
			Mme. BIRBA Isabelle	LGT Frantz FANON
			1 professionnel	A contacter par le lycée
LGT Frantz Fanon La Trinité (Martinique)				
Cdts scol: 19 Cdts ind: 1	M. VISENTIN Laurent	(3 jours) Du lundi 29 juin au mercredi 1 juillet 2026 2 jurys	M. MARECHAL Florian	LGT Léon Gontran DAMAS
			M. HERON Pascal	LPO Raoul Georges NICOLO
			M. RAMAEL	LPO La Jetée
			Mme BAPTE Syndra	LGT Frantz FANON
			2 professionnels	A contacter par le lycée

DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES

U2 – Épreuve de langue vivante
Orale – durée de 45 minutes

Organisation des interrogations de l'épreuve LVE- E2

PARTIE 1 – E2A - Compréhension orale (30 min) - ***sans préparation**

PARTIE 2 – E2B - Expression orale (15 min) - ***un temps de préparation de 30 min est à prévoir**

Epreuves (30 min) *sans préparation	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	Professeur à convoquer	
				Nom/Prénom	Affectation
LGT Léon Gontran DAMAS – GUYANE					
LVE A Anglais	1	-	Du mardi 21 avril 2026 au mardi 28 avril 2026	Mme KUHN Delphine	Lycée Felix Éboué
LPO Raoul Georges NICOLO - GUADELOUPE					
LVE A Anglais	1		Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026	POPULO christelle	Lycée Charles Coëffin
LP CHATEAUBOEUF – MARTINIQUE					
LVE A Anglais	0	-	-	-	-

UF1 – Épreuve de langue vivante facultative
Orale – durée de 20 minutes

Organisation des interrogations de l'épreuve EF1- Langue vivante facultative (hors anglais)

***Attention un temps de préparation de 20 min est à prévoir.**

Épreuves EF1 (20 min)	Nombre de candidats	Professeurs ressources	Dates des épreuves	Professeur à convoquer	
				Nom/Prénom	Affectation
LGT Léon Gontran DAMAS – GUYANE					
Portugais	0				
LDM Raoul Georges NICOLO – GUADELOUPE					
Espagnol	1		Du mardi 21 avril 2026 au mercredi 29 avril 2026	CAPTANT Corine	LPO Raoul Georges NICOLO
LP CHATEAUBOEUF - MARTINIQUE					
Espagnol	0				

**LES REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES POUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES ÉCRITES
ET LES DÉLIBÉRATIONS**

a- Tableau des correcteurs des épreuves écrites DEMATERIALISEES

E1 – Culture générale et expression					
Corrections prévu du jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026					
Centre de correction : DÉMATÉRIALISÉE					
Académie	ETABLISSEMENT	Nb	Centre épreuve	Date épreuve	CORRECTEURS
JOLET	LGT L. Gontran DAMAS	19	LGT Léon Gontran DAMAS	Mardi 19 mai 2026 11h30-14h30 10h30-13h30 heure Antilles	Thierry LANGE (Lycée Félics Éboué) BEAUPIERRE Philippe (LDM R. Georges NICOLO) AJOLET Liliane (LGT Frantz FANON)
	INDIVIDUEL	1			
971	LDM R. Georges NICOLO	10	LDM R. Georges NICOLO		
	INDIVIDUEL	2			
972	LGT Frantz FANON	19	LGT Frantz FANON		
	CFA DUCOS	0			

E2A –E2B- Anglais					
Corrections prévu du jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026					
Académie	ETABLISSEMENT	Nb	Centre épreuve	Date épreuve	CORRECTEUR
973	INDIVIDUEL	1	LGT Léon Gontran DAMAS	27 avril 2029	Mme KUHN Delphine
971	INDIVIDUEL	1	LDM R. Georges NICOLO	Du 21 avril au 29 avril 2026	Prendre attache avec l'académie d'origine
972	INDIVIDUEL	0	LGT Frantz FANON	-	-

E31- Mathématiques					
Corrections prévu du jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026					
Centre de correction : DÉMATÉRIALISÉE					
Académie	ETABLISSEMENT	Nb	Centre épreuve	Date épreuve	CORRECTEURS
973	INDIVIDUEL	1	LGT Léon Gontran DAMAS	Lundi 18 mai 2026 11h00-13h00 10h00-12h00 heure Antilles	DUTHOIT Lydie (LGT DAMAS)
971	INDIVIDUEL	1	LDM R. Georges NICOLO		
972	INDIVIDUEL	1	LGT Frantz FANON		

E32- Sciences Physiques					
Corrections prévu du jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026					
Centre de correction : DÉMATÉRIALISÉE					
Académie	ETABLISSEMENT	Nb	Centre épreuve	Date épreuve	CORRECTEUR
973	INDIVIDUEL	1	LGT Léon Gontran DAMAS	Jeudi 21 mai 2026 11h00-13h00 10h00-12h00 heure Antilles	LEMAIRE Gaetan (LGT DAMAS)
971	INDIVIDUEL	0	LDM R. Georges NICOLO		
972	INDIVIDUEL	1	LGT Frantz FANON		

E41- Dimension et vérification d'ouvrage					
Corrections prévu du jeudi 21 mai au vendredi 12 juin 2026					
Centre de correction : DÉMATÉRIALISÉE					
Académie	ETABLISSEMENT	Nb	Centre épreuve	Date épreuve	CORRECTEURS
973	LGT Léon Gontran DAMAS	19	LGT Léon Gontran DAMAS	Mercredi 20 mai 2026 9h00-13h00 08h00-12h00 heure Antilles	M. VISENTIN Laurent LGT Frantz FANON
	INDIVIDUEL	1			
971	LDM R. Georges NICOLO	10	LDM R. Georges NICOLO		
	INDIVIDUEL	2			
972	LGT Frantz FANON	19	LGT Frantz FANON		M.JULIEN Jérôme LGT Léon-Gontran Damas
	CFA DUCOS	1			

b- Organisation du Jury de délibération BTS Bâtiment

Président du jury : M. JOCQUEL – IPR IA – STI – Académie de Guyane				
Liste des professeurs à convoquer				
Date	Lieu	Nom Prénom	Discipline	Affectation
Jeudi 2 juillet 2026 à 11h (Guyane) 10h (Antilles)	Visioconférence à Damas	MR Michel JOCQUEL IA-IPR	Président	Rectorat GUYANE
		M. EBRING Ulrich	DDFPT	
		Mme. OHLICHER Géraldine	Littérature et Expression	Lycée DAMAS
		Mme CALOC Lois	Littérature et Expression	Lycée NICOLO
		Mme. DUTHOIT Lydie	Mathématiques	Lycée DAMAS
		Mme. THORAL Sophie	Sciences-physiques	Lycée DAMAS
		M. CATORC Luc	E42	Lycée DAMAS
		M. Alick MICHALON	E5	Lycée FANON
		M. CHARLOT	E42	Lycée NICOLO

Fiches d'évaluation

Épreuve	Nom du fichier	Commentaires
E4	Fiche d' évaluation U42	Pour les candidats CCF et individuels.
E5	Fiche d' évaluation U5	Pour les candidats CCF et individuels.
E6	Fiche d' évaluation U61	Pour les candidats CCF et individuels.
E6	Fiche d' évaluation U62	Pour les candidats individuels.

Dates des épreuves de contrôle et son jury

Spécialités	Centres Épreuves	Dates épreuves	Matières	Interrogateurs désignés (Nom, Prénom, établissement d'affectation)
BATIMENT	LGT LEON GONTRAN DAMAS	Lundi 6 juillet 2026	Culture générale et Expression	Sabine KUHNER Géraldine Ohlicher
			Mathématique	Philippe LEON
			Physique Chimie	LEMAIRE Gaetan
			Langue vivante étrangère	FEYTOUT Pierre
	LPO RAOUL GEORGES NICOLO		Culture générale et Expression	BEAUPIERRE Philippe
			Mathématique	PETIT Olivier
			Physique Chimie	KISSOUN Chantal
			Langue vivante étrangère	DE LA REBERDIERE Candice
	LGT FRANTZ FANON		Culture générale et Expression	AJOLET Liliane
			Mathématique	HEBERLE Jonathan
			Physique Chimie	FREDERIC Céline
			Langue vivante étrangère	RUBAN Stéphane

Liste des professeurs à convoquer au juryFaisant suite aux épreuves orales de rattrapage*(Listing profs à convoqués fourni ultérieurement)*

Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
Mercredi 7 juillet 2026 à 09H (Guyane) 08H (Martinique et Guadeloupe) En visioconférence à damas		MR Michel JOCQUEL IA-IPR	Président	Rectorat GUYANE
		M. EBRING Ulrich	Vice-président	
		Mme. OHLICHER Géraldine	Littérature et Expression	Lycée DAMAS
		Mme CALOC Lois	Littérature et Expression	Lycée NICOLO
		Mme. DUTHOIT Lydie	Mathématiques	Lycée DAMAS
		M. LEMAIRE Gaetan	Sciences-physiques	Lycée DAMAS
		M. CATORC Luc	E42	Lycée DAMAS
		Mme BIRBA Isabelle	E5	Lycée FANON
		M. CHARLOT	E42	Lycée NICOLO